



Prise de parole CGT (FERC RA & CGT RA), lors des assises régionales de l'Enseignement Supérieur & Recherche, à Lyon, le 15 octobre 2012

Emmanuelle Puissant

Pendant l'introduction de ce matin, on a entendu les termes « vraie consultation », « longs processus de débats libres et contradictoires », etc. Il a même été sous-entendu que celles et ceux qui, je cite, « ont pu penser que c'était une mascarade » se tromperaient. Plusieurs organisations syndicales dont la CGT ont alerté sur le fait que **ces assises ne sont pas un lieu de démocratie**. Le fait que les réunions soient « ouvertes » comme il nous l'a été rappelé en introduction ne suffit évidemment pas pour décréter qu'il s'agit d'une expérience de démocratie. Calendrier très court, période (rentrée universitaire), etc. (je ne développe pas, nous l'avons fait par ailleurs), sont autant d'éléments qui viennent malheureusement renforcer le sentiment que les jeux sont faits. Se dire « satisfaits » des assises, c'est nier le fait qu'une partie des acteurs, notamment les personnels et les étudiants, étaient très peu nombreux, pour les raisons indiquées, ce qui pose un problème démocratique majeur.

La question de l'enseignement supérieur et de la recherche est souvent présentée comme un enjeu en termes de compétitivité, de visibilité internationale, ou encore de course pour l'excellence. Or, pour la CGT Rhône-Alpes, ce qui est posé est avant tout la question d'un *service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche au service de l'intérêt général de la société*.

Le service public de l'ESR a l'obligation de participer à l'équilibre des territoires, et ne doit en aucun cas s'inscrire dans une logique "d'excellence excluante" comme c'est le cas depuis la LRU, le pacte pour la recherche ou encore le grand emprunt, qui contraignent à une compétition effrénée, et qui se soldent par une mise en concurrence exacerbée des régions et des territoires infrarégionaux, voire des métropoles. On voit de plus en plus émerger des territoires dits d'excellence dans lesquels sont concentrés les moyens humains et financiers, aux côtés de territoires délaissés. La CGT alerte sur le devenir des universités pluridisciplinaires et de plein exercice de Savoie & de St Etienne. A ce propos les questions de taille et de pluridisciplinarité doivent être traitées avec le souci de répondre aux besoins de l'enseignement de la recherche, comme de la proximité et du développement des territoires, en évitant l'écueil de l'hyper spécialisation et du pseudo gigantisme abusivement confondu avec l'excellence.

Les universités, les laboratoires et les centres de recherche sont de fait étroitement liés avec leur territoire d'implantation et de rayonnement, en contribuant à leur développement économique, social, culturel et politique. Il ne doit s'agir en aucun cas d'adaptabilité unilatérale et constante aux demandes des directions des grands groupes industriels présents sur le territoire. L'ancrage territorial de l'ESR ne doit pas servir de prétexte à remettre en cause les garanties nationales (en termes de diplômes, statut, etc.) en transférant la gestion des personnels aux collectivités territoriales.

L'ancrage territorial de l'ESR doit se faire au service des besoins des usagers et des populations, en complément mais non en substitution de l'effort de recherche des groupes industriels. Pour cela, c'est la question de la démocratie interne aux Universités et dans les dispositifs comme les pôles de compétitivité qui est posée, ce qui exige de donner des droits nouveaux aux salariés et chercheurs, en associant les populations. Nous avons besoin d'une démocratie du 21ème siècle, à la mesure des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre présent.

Pour tout cela, un certain nombre de questions doivent être posées et sérieusement étudiées :

- Comment permet-on la réponse aux besoins socio-économiques au sens large du territoire, par un partenariat (et non une instrumentalisation ni une mise sous tutelle) entre les organismes de recherche publique, universitaires ou non, et les centres de recherche privée?
- Comment permet-on une réelle complémentarité entre recherche privée et recherche publique, entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre sciences dites "dures" et sciences humaines et sociales, sans subordonner une partie à l'autre, sans instrumentaliser une partie au bénéfice de l'autre ? Par exemple, l'actuel Crédit Impôt Recherche a prouvé son inefficacité, alors que des sommes importantes sont en jeu, de l'ordre de 5 Md € par an. Le Crédit impôt recherche sert pour l'essentiel les grands groupes, et finance peu l'innovation. Il ne sert en fait qu'à baisser le coût de la main d'œuvre, démarche qui a montré ses limites et son inefficacité.

La crise économique, sociale et environnementale à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés est d'une violence telle qu'il est urgent de poser les vrais problèmes, de se sortir de cette idéologie concurrentielle et de la course vers « l'excellence pour l'excellence », pour réorienter le système d'ESR vers la réponse aux besoins des populations et des territoires.

Défendre et développer un service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est assurer un lien fort entre recherche et enseignement supérieur, c'est veiller à un ancrage territorial de l'ESR, c'est veiller à la qualité du service rendu (en termes de contenu, d'égalité d'accès et de conditions d'étude), c'est permettre le maintien de la richesse et des complémentarités entre les différentes composantes de l'ESR.

C'est bien la question de la démocratie interne et externe, sociale et citoyenne, qui est posée dans les choix stratégiques de la société, dans les critères d'efficacité du service de l'ESR. L'efficacité du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se présente donc d'abord comme un défi démocratique et citoyen.

Il a été dit à plusieurs reprises ce matin que la dimension internationale était pour le moment insuffisante, nous proposons d'y ajouter la dimension démocratique, cruellement défailante, à laquelle l'expression tant usitée de « *bottum up* » ne saurait répondre.

Sur cet enjeu de société majeur, la CGT travaille en lien étroit avec ses structures interprofessionnelles territoriales, et avec les syndicats des personnels (Universités & CNRS). La capacité du service public de l'ESR à relever tous ces défis est subordonnée à la qualité du fonctionnement interne des Universités, à la qualité des emplois, des conditions de travail et du service rendu aux usagers. Sur cet enjeu, je laisse la parole à Laurent Terrier de la FERC SUP CGT, sur la situation alarmante des universités et centres de recherche.

Laurent Terrier

Nous sommes favorables à l'autonomie scientifique et pédagogique des universités et des organismes de recherche pour qu'ils puissent assurer au mieux leur mission de service public, dans le cadre d'un financement et d'un pilotage nationaux, garantissant aux étudiants l'égalité d'accès sur tout le territoire ; d'un cadrage national des diplômes constituant une référence pour la rédaction des conventions collectives ; et de statuts nationaux pour l'ensemble des personnels qui y travaillent.

Dans quelle mesure les politiques menées dans la dernière décennie ont-elles favorisé ou non cette autonomie ?

Dans les laboratoires, le financement sur projets a pris un essor considérable, au détriment des financements récurrents, par le biais de nombreuses agences, l'ANR en particulier.

De ce fait, **les unités de recherche ont largement perdu de leur autonomie scientifique**, leurs directions étant maintenant largement accaparées par le souci de répondre au mieux aux nombreux appels d'offres, tout en faisant face à de grandissantes difficultés pour faire face aux dépenses de fonctionnement.

Cela a entraîné une forte précarisation en maintenant nombre de jeunes ingénieurs, techniciens, chercheurs dans une succession de contrats courts. La précarisation du travail, c'est également la perte des compétences et du savoir-faire des laboratoires.

Enfin, cette politique a fortement nui aux collectifs de travail, pourtant essentiels à la qualité de la recherche, en individualisant les carrières et les financements.

Il y a eu unanimité dans les assises territoriales pour dire qu'il fallait **rééquilibrer le financement en faveur des crédits récurrents et simplifier les structures**. Nous partageons cette opinion. Pour notre part, nous pensons que les EPST et notamment le CNRS doivent retrouver une place centrale pour assurer la cohérence de l'effort de recherche public, développer l'ensemble des champs scientifiques, favoriser l'émergence de nouvelles thématiques, et peuvent organiser le cas échéant des financements sur projets. Nous proposons donc la suppression de l'ANR.

Concernant les universités, celles-ci ont toutes accédé dans le cadre de la loi LRU aux Responsabilités et Compétences Elargies (ou RCE) entre 2009 et 2012. Cela a essentiellement consisté au transfert par l'état de la masse salariale et des compétences associées aux établissements. Pour faire face à cela, il a fallu :

- **Renforcer considérablement les services centraux** : par exemple les effectifs des services RH ou finances ont considérablement augmenté. Ce qui ne garantit pourtant nullement leur sérénité puisque tous ces services sont en surcharge et sous pression permanente, et les cas de détresse ou de souffrance au travail de plus en plus courants.
- **Des heures de travail et de réunion pour réinventer l'eau chaude** : il a fallu mettre au point des politiques d'établissement, des procédures dans de nombreux domaines autrefois mutualisés, politique indemnitaire, gestion des retraites, des accidents du travail, action sociale...etc.

Cela entraîne une concurrence permanente entre les établissements et remet gravement en cause l'égalité de traitement des agents, dont les conditions de travail diffèrent de plus en plus d'un établissement à l'autre.

Et puis bien sûr il y a **la masse salariale**... Sa surveillance et son contrôle sont devenus une véritable obsession pour nos présidents et nos DGS, qui n'ont plus le temps de penser à autre chose...

L'illusion des premiers mois et des marges de manœuvre espérées est vite retombée et le fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité) a vite douché les enthousiasmes, l'augmentation mécanique de la masse salariale n'étant pas compensée par l'état... Grenoble INP, où je travaille, est par exemple en déficit lourd avec un glissement de près d'un million d'euros sur la masse salariale cette année et une perspective d'un million de plus chaque année...

Près d'un quart des établissements sont en situation de grave déficit cette année et les autres le seront inévitablement à courte échéance si rien n'est fait...

La capacité des établissements à faire face à ces difficultés est très inégale, selon leur taille, leur secteur d'activité... De plus, leur visibilité à moyen et long terme est inexistante, la plupart étant incapables de prévoir l'évolution de leur masse salariale à plus d'un an.

Quelles conséquences ? Les directions d'établissement sont contraintes de procéder à des économies drastiques, et leur seule autonomie consiste à choisir entre la peste et le choléra : fin de contrats massives pour les CDD, diminution de primes, gel des emplois de fonctionnaires et remplacement éventuel par des contractuels, augmentation des effectifs étudiants dans les groupes TD, suppression de cours, de filières....etc.

Au passage, la précarité dans les universités atteint un niveau jamais vu, avec 30 à 50 % de personnels contractuels. La loi Sauvadet risque fort de se résumer à une mauvaise plaisanterie : par exemple, sur 126 personnels éligibles à la titularisation, Grenoble INP envisage d'ouvrir 8 concours réservés en catégorie C. A Lyon 2, 6 sur 119.

Au final, alors que notre cœur **de métier devrait être l'enseignement et la recherche**, une énergie et des moyens considérables sont consacrés à la gestion de la masse salariale, et les considérations comptables prennent le dessus sur tout autre critère dans les prises de décisions. On a affaire à un pilotage de l'ESR par le déficit et les RCE sont notre RGPP. Cette politique a un coût faramineux pour la nation et tourne le dos aux exigences de service public.

Lors des assises territoriales et des réunions préparatoires, j'ai déjà exposé ces arguments et posé les questions :

- **En quoi les RCE ont-elles permis d'améliorer la réussite des étudiants ?**
- **En quoi les RCE ont-elles permis d'améliorer le soutien à la recherche ?**
- **En quoi les RCE ont-elles permis d'améliorer les conditions de travail des personnels ?**
- **En quoi les RCE ont-elles amélioré l'autonomie pédagogique et scientifique des établissements ?**

Personne n'a pu me répondre.

Pour enfin refonder le service public de l'ESR dans le sens d'une meilleure réponse aux besoins de la population et des territoires, d'une pédagogie renouvelée et renforcée pour la réussite des étudiants, d'une recherche se développant sereinement dans tous les domaines sur la base d'emplois stables, pérennes et de qualité, l'abandon des RCE et l'abrogation de la LRU sont donc une première étape incontournable.